



# TOUR DE FRANCE FEMMES

ORGANISATION DU STATIONNEMENT & DE LA CIRCULATION  
SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT LES 23 & 24 JUILLET 2023

Le non respect de l'arrêté municipal n°2023-72-PM peut entraîner la mise en fourrière des véhicules en infraction. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge des propriétaires.  
Pour toutes informations complémentaires, le service de la Police Municipale reste à votre entière disposition au 04 73 28 86 86 / 06 88 13 24 08.

## AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC & AVENUE DU MONT-DORE

**STATIONNEMENT DES VÉHICULES INTERDIT :**  
**DU DIMANCHE 23 JUILLET - 8H AU LUNDI 24 JUILLET - 14H.**

**CIRCULATION DES VÉHICULES INTERDITE :**  
**LE LUNDI 24 JUILLET DE 12H À 14H.**

*Plan détaillé des routes barrées et déviations mises en place entre 12h et 14h*

